



Meilleurs
Vœux



COMMUNE DE
LA BOISSIÈRE
DE MONTAIGU

LE MOT DU MAIRE



Cette année encore, malheureusement, nous n'avons pu nous réunir, comme nous aimerions le faire, à l'occasion des vœux de la municipalité.

Vous êtes nombreux à regretter ce moment de retrouvailles, d'échanges et de présentation des projets de l'année. Croyez bien que, moi aussi, je le regrette.

Pourtant, à la Boissière, les choses bougent ! A commencer par le Hall des Sports qui, après un long chantier, reprend vie grâce aux activités proposées par les associations.

Mais aussi le début de commercialisation de la nouvelle zone d'Habitat Les Ecotais 3 : déjà une bonne dizaine de réservations sont actées par les nouveaux acquéreurs impatients. La demande est forte en cette période de plein-emploi ; nous pouvons que nous en réjouir.

Bien d'autres chantiers sont en cours sur la commune, comme la réfection de la rue de La Renaudière, qui a pris un peu de retard, dû à l'approvisionnement en matériel. Les travaux de surface devraient se terminer pour fin mai-début juin 2022.. La rue sera après ces travaux de nouveau opérationnelle, avec des aménagements de sécurité pour les piétons.

Vous découvrirez au fil des pages de cette lettre d'infos, de nombreux travaux réalisés comme les sanitaires du foot, l'amélioration du local municipal de la Croix des Brosses utilisé par le Comité des Fêtes, la réfection de la piste d'athlétisme, l'aménagement des loges de la salle polyvalente. Tout cela pour rendre attractif

notre belle commune, par le biais des bénévoles qui s'engagent dans les associations, afin de proposer de nombreuses activités.

Cette année 2022 sera décisive en deux points :

- la Plaine des Sports : les choix d'aménagements autour du Hall des Sports devront se faire afin qu'une première phase de travaux puisse commencer dans l'année,
- le Contrat Local de Santé signé en 2017 à Terres de Montaigu, montre aujourd'hui un bilan positif.

Nous comptons 220 professionnels de santé sur notre territoire, dont 30 nouveaux se sont installés depuis 2018. Une ombre au tableau : l'absence de médecin sur la Boissière, mais malgré tout une dynamique d'offres de soins intéressantes avec un cabinet d'infirmières, des kinés, une sage-femme et la pharmacie. C'est donc le moment pour nous d'élargir cette offre à la hauteur de nos besoins, et plus largement sur Terres de Montaigu.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes est devenue Communauté d'agglomération ! Rien de très visible pour les habitants, mais tout de même un outil important pour la poursuite du développement du territoire, à commencer par le futur cinéma, la continuité des gigantesques travaux de réhabilitation de la gare. Toutes les informations sur ces sujets figurent dans cette lettre d'infos !

Il me reste à vous souhaiter tous mes vœux les plus chers ! Abordons 2022 avec confiance, nous devons vaincre ce virus !

Très Bonne Année à tous !

Anthony BONNET,
Maire



ASSAINISSEMENT – VOIRIE – RESEAUX DIVERS - LOTISSEMENTS

> SYDEV - TRANSFERT DE LA COMPETENCE SIGNALISATION LUMINEUSE

Les statuts du SYDEV lui permettent, après transfert par les communes, de la compétence « signalisation lumineuse liée à la circulation routière », d'assurer en la matière la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, la maintenance et le fonctionnement.

La commune possède actuellement des équipements de ce type (radars pédagogiques, panneaux clignotants » installés à proximité des écoles ...), qui n'entrent pas dans le contrat de maintenance assuré par le SYDEV pour l'éclairage public, compétence pour laquelle la collectivité a déjà accepté le transfert vers le syndicat, contrairement à la compétence signalisation lumineuse.

Afin de corriger cette situation, le conseil a accepté de prendre une délibération décidant de ce transfert de compétence au SYDEV, pour qu'en lieu et place de la commune, et à partir du mois de janvier 2022 il :

- assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux installations nouvelles et aux renouvellements d'installations existantes à laquelle est associée la gestion des certificats d'économie d'énergie,
- assure la maintenance préventive et corrective et le fonctionnement de ces installations,
- passe et exécute les contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique.

Le contrat de maintenance qui découlera de ce transfert sera basé sur une visite annuelle comprenant :

- le contrôle du bon fonctionnement électrique et mécanique de l'ouvrage,
- l'orientation de la signalisation,
- le nettoyage,
- la vérification de la charge de la batterie.

Le forfait annuel pour cette prestation est estimé à environ 200 € TTC par équipement, avec la possibilité en option pour les radars pédagogiques d'avoir un relevé des statistiques des vitesses enregistrées (plus-value estimée à 50 € TTC par panneau).

> TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA RENAUDIÈRE ET EFFACEMENT DES RESEAUX

EIFFAGE ENERGIE a terminé les travaux d'effacement des réseaux. Les réfections partielles sur tranchées vont être faites en bicouche, mais la voirie ne sera pas entièrement goudronnée de cette manière, en attendant les travaux de finition de voirie-trottoirs (mai-juin 2022), ce qui a nécessité de fermer à la circulation la portion entre la rue des Herbières et le carrefour avec la rue de l'Espace des Moulins (sauf riverains), pour éviter que la chaussée ne se dégrade encore plus.



BATIMENTS

> SANITAIRES DU FOOT

Les travaux sont achevés.



> LOCAL DU COMITÉ DES FÊTES

Suite aux problèmes persistants signalés concernant la couverture (fuites...), la société MECHINEAU de Bazoges a refait l'ensemble de cette couverture pour un montant de 8 616,48 € TTC. L'entreprise Didier SIRET a refait la partie électrique et éclairage pour un montant de 3 427,25 € TTC.



> PISTE D'ATHLÉTISME

EIFFAGE MIGNE TP a réalisé la réfection de la piste d'athlétisme pour un montant de 5 818,68 € ttc (délignement, remise en forme, sable blanc ...), en attendant qu'un aménagement plus pérenne soit le cas échéant réalisé dans le cadre des travaux du projet de la Plaine des Sports.



> PÔLE SANTÉ - CABINET D'INFIRMIÈRES

Une nouvelle associée est arrivée, Madame Laura POULAIN, et elle a à sa demande été intégrée au bail de location du local 8 bis rue de Clisson. Elles sont désormais 3 infirmières rattachées au cabinet de la Boissière.

FINANCES

> TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Pour organiser la prise de compétence assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines, Terres de Montaigu a lancé une étude d'accompagnement au transfert, formalisée par un marché public, et recruté un chargé de mission sur une durée de 3 ans. Le financement de l'étude et des charges salariales relatives au transfert de la compétence assainissement a été validé lors du bureau communautaire du 10 décembre 2020. Chaque commune participera, au prorata du nombre d'abonnés connus en 2020, aux frais de l'étude déduction faite de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et aux charges salariales de l'année 2021.

La participation financière sera supportée par le budget annexe assainissement collectif de chaque commune, et elle sera calculée sur la base des dépenses suivantes :

- Volet Eaux Usées de l'étude : 35 406,16 € HT
- Charge salariale technicien : 36 817,13 € pour l'année 2021
- **Total à cofinancer : 72 223,29 €**
- **Montant pour la Boissière : 3 416,78 €**

VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2021

A la demande des services communautaires, le conseil municipal accepte de prendre les deux délibérations suivantes, à savoir :

- une validant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Communes	AC annuelle au 01/01/2021	Révision AC selon procédure libre				Total transfert charges 2021	AC annuelle réelle au 31/12/2021
		jeunesse	Crise COVID - Soutien au commerce	Crise COVID - Achat de masques	Festival Les Ephémères		
La Bernardière	176 929,50 €	0,00 €	2 250,00 €	664,80 €	-3 000,00 €	-85,20 €	176 844,30 €
La Boissière-de-Montaigu	218 743,75 €	0,00 €	2 250,00 €	734,05 €	0,00 €	2 984,05 €	221 727,80 €
La Bruffière	807 415,74 €	0,00 €	6 750,00 €	1 108,00 €	-5 000,00 €	2 858,00 €	810 273,74 €
Cugand	661 258,40 €	0,00 €	4 500,00 €	1 108,00 €	0,00 €	5 608,00 €	666 866,40 €
L'Herbergement	333 685,97 €	0,00 €	5 250,00 €	955,65 €	-5 000,00 €	1 205,65 €	334 891,62 €
Montaigu-Vendée	3 983 291,86 €	-7 217,00 €	54 750,00 €	7 451,30 €	-8 000,00 €	46 984,30 €	4 030 276,16 €
Montréverd	117 549,26 €	0,00 €	1 500,00 €	1 315,75 €	-3 000,00 €	-184,25 €	117 365,01 €
Rocheservière	221 293,96 €	0,00 €	9 750,00 €	1 565,05 €	0,00 €	11 315,05 €	232 609,01 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	305 637,54 €	0,00 €	4 500,00 €	1 412,70 €	-5 000,00 €	912,70 €	306 550,24 €
Treize-Septiers	524 795,25 €	0,00 €	3 000,00 €	1 108,00 €	0,00 €	4 108,00 €	528 903,25 €
Total	7 350 601,23 €	-7 217,00 €	94 500,00 €	17 423,30 €	-29 000,00 €	75 706,30 €	7 426 307,53 €

AC = Allocation de Compensation

- une seconde approuvant le nouveau montant de l'attribution de compensation versé par la communauté de communes à la commune pour 2021.

Le montant de l'attribution de compensation de la commune passera donc de 218 743,75 € à 221 727,80 € en 2021. Ce montant tient compte de la non reconduction du soutien aux commerces, ainsi que des frais liés à la crise Covid, soit 2 984,05 € de plus pour la Boissière.

NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE

Afin de répondre à des besoins existants et soutenir les adjoints et conseiller délégué dans leurs missions, Monsieur Jean-Luc FAVREAU est nommé conseiller municipal délégué. Il sera notamment chargé des divers dossiers de travaux en rapport avec les réseaux souples (électricité, éclairage public, télécom, fibre optique, eau potable ...), mais aussi ponctuellement d'accompagner l'adjoint chargé des bâtiments communaux.



TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET AUTRES TARIFS COMMUNAUX POUR 2022

SALLE DU FOYER SOLEIL

Résidant sur la commune	Tarifs (ménage non intégré)
Toutes manifestations	107 €
Tarif week-end	165 €
Résidant hors commune	Tarifs (ménage non intégré)
Toutes manifestations	165 €
Tarif week-end	216 €
Option	
Ménage	50 €

(le ménage comprend le passage de la serpillière, le balayage, le rangement de la salle étant à la charge du locataire).

Il est précisé que cette salle a vocation à accueillir essentiellement de fêtes à caractère familial, hors occupation associative en semaine.

SALLE POLYVALENTE

Résidant sur la commune	(ménage intégré sauf vin d'honneur)
Concerts ou mariages	473 €
Mariages week-end	603 €
Location petite salle (bar) seule avec cuisines	163 €
Location petite salle (bar) avec cuisine (week-end)	242 €
Location salle entière (avec bar et cuisines)	275 €
Location salle entière (avec bar et cuisines) (week-end)	368 €
Vin d'honneur	138 € (ménage non intégré)
Option ménage (passage autolaveuse seulement)	95 €

L'utilisation de la salle à titre gratuit sera accordée à chaque association de la BOISSIERE, une fois par an.

Résidant hors commune	(ménage intégré sauf vin d'honneur)
Mariages	790 €
Mariages week-end	1000 €
Location petite salle (bar) seule avec cuisines	255 €
Location petite salle (bar) avec cuisines (week-end)	376 €
Location salle entière (avec bar et cuisines)	388 €
Location salle entière (avec bar et cuisines) (week-end)	535 €
Vin d'honneur	310 € (ménage non intégré)

Option	
Ménage	50 €

(le ménage comprend le passage de l'autolaveuse, le balayage, le rangement de la salle étant à la charge du locataire)



AUTRES TARIFS COMMUNAUX

CIMETIÈRE COMMUNAL :

Concession /m ² - 50 ans	158 €
Concession /m ² - 30 ans	95 €
Cases colombarium & caves-urnes 15 ans	694 €
Cases colombarium & caves-urnes 30 ans	895 €

DROIT DE PLACE

Simple emplacement de parking/jour	16 €
Simple emplacement de parking/an	107 €
Emplacement aménagé/jour	21 €
Emplacement aménagé de parking/an	156 €



DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS

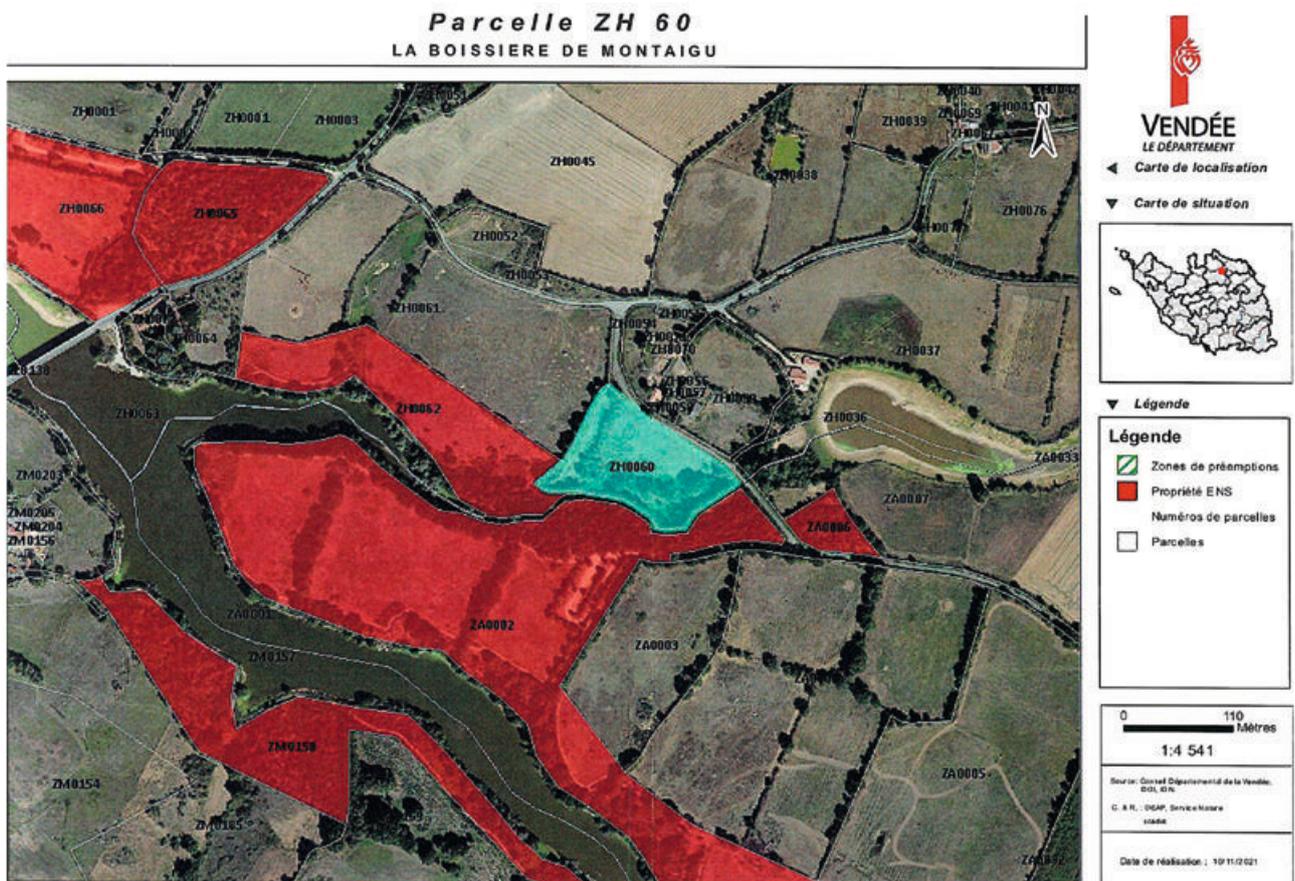
Le conseil a validé la demande de subvention auprès de la Préfecture de Vendée au titre du CRTE (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dite DETR, et Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite DSIL) pour les travaux d'aménagement de la Plaine des Sports (aménagement de surface, parking, aire multisports, skate-park, piste d'athlétisme, aire de convivialité, réfection du terrain d'entraînement de foot, ...etc).

Le montant maximum pouvant être octroyé à la commune est de 300 000 € pour des travaux estimés à 920 000 € HT.



VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRE AGRICOLE AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE - L'AURIERE - ABORDS DU LAC DE LA BULTIERE

En vue d'assurer de manière pérenne une gestion cohérente du lac de la Bultière, le Département, déjà largement propriétaire sur les pourtours du lac, a émis le souhait de finaliser la maîtrise du foncier du site pour mettre en place une gestion globale des espaces naturels sensibles, favorable à la biodiversité et propice aux activités de pleine nature. La commune est à ce jour encore propriétaire de la parcelle cadastrée ZH n°60 bordant le lac, d'une surface totale de 14 147 m², située au lieu-dit « L'Aurière ». Le Département de la Vendée, afin de mettre en place sur ce secteur, un programme global de préservation et de gestion de cet espace naturel sensible, serait donc intéressé par l'acquisition de cette parcelle. Après avis du pôle évaluation domaniale, et avec l'accord du conseil, le Département achètera ledit terrain pour un montant de 2 122 €, soit 0,15 € le m² avec les frais. Il est précisé que cette acquisition est faite au titre des espaces naturels sensibles et que, de fait, le bien ainsi acquis deviendra inaliénable, comme les autres espaces naturels sensibles protégés par le Département.



VOTE DE LA GRILLE TARIFAIRE ASSAINISSEMENT 2022 POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION...

Depuis son passage en Communauté d'agglomération le 1er janvier 2022, Terres de Montaigu s'est dotée d'une nouvelle compétence obligatoire : l'assainissement. Ainsi, à la demande des services communautaires, le conseil municipal valide par délibération la grille tarifaire assainissement qui sera applicable en 2022. Le recouvrement de ces différents produits sera effectué par la Communauté d'agglomération, pour son propre compte... La grille en question, formellement approuvée en Comité de Pilotage (COFIL) assainissement et en bureau communautaire, intègre la redevance d'assainissement (évolution-lissage des tarifs sur 10 ans, avec une clause de revoyure » en 2026), le forfait puits, la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC), et les frais de branchement.

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Pour les eaux usées domestiques

La PFAC « eaux usées domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation soumis à l'obligation de raccordement, en vertu de l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, dès lors que les eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées :

	Habitat individuel	Extension d'immeuble	Immeubles collectifs à usage d'habitation	Hôtels, maison de retraite, pensions, hébergement de groupe, Camping (/lot)
PFAC	1 500 €	5 € par m ² de surface de plancher créé	Part fixe : 1 500€ + 750 € par logement à partir du 2nd logement	Part fixe : 1 500 € + 500 € par chambre ou emplacement

Autres tarifs d'assainissement collectif

Pour la redevance d'assainissement collectif (montants exprimés en HT, soumis à TVA 10%)

Part fixe annuelle (abonnement)	41,00 €
Part variable	0-50 m ³ « L'eau économe » = 1,43 € / m ³ 50-100 m ³ « L'eau essentielle » = 2,24 € / m ³ 100-200 m ³ « L'eau utile » = 2,28 € / m ³ ≥ 200 m ³ « L'eau confort » = 2,32 € / m ³
Alimentation mixte ou puits seul	Forfait de consommation de 25 m ³ / an / habitant

Pour les travaux de branchement d'eaux usées et d'eaux pluviales au collecteur public (montants exprimés en HT, soumis à TVA 20%)

Branchement sur un réseau collecteur existant	Prix réel des travaux
Branchement dans le cadre de travaux d'extension/réhabilitation d'un réseau d'assainissement	Forfait de 750 €

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Terres de Montaigu a fixé les tarifs 2022 en rapport avec les contrôles des dispositifs d'assainissement autonome sur le territoire. Ils sont révisés pour la première fois depuis 2014, afin de permettre d'équilibrer le budget du service. Les voici repris ci-dessous :

Redevance pour contrôles (montant exprimé en € HT, TVA 10%)	Assainissement non collectif de capacité <20EH (équivalents-habitants)	Assainissement non collectif de capacité >20EH (équivalents-habitants)
1er contrôle de conception	60,00 €	120,00 €
2ème contrôle de conception (suite à modification de l'étude initiale d'assainissement)	40,00 €	120,00 €
1er contrôle d'exécution	70,00 €	140,00 €
2ème contrôle d'exécution (= contre visite)	60,00 €	140,00 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien - opération programmée	105,00 €	157,50 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	150,00 €	225,00 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien majorée à 200 % (Somme due chaque année par l'acquéreur tant que l'installation d'assainissement non collectif n'a pas fait l'objet de l'obligation réglementaire de remise aux normes de l'assainissement non collectif, dans le délai prescrit par l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation & contrôle d'une installation présentant des risques d'atteinte à la salubrité et/ou à l'environnement - cf article 15 du règlement)	315,00 €	472,50 €
Pénalité (200%) pour refus de contrôle (TVA non appliquée)	315,00 €	472,50 €
Déplacement du contrôleur sans visite effectuée (absence injustifiée)	60,00 €	60,00 €

➤ ECOLE - OGE C - SUBVENTION 2021-2022 - SORTIES SCOLAIRES

L'école Notre Dame des Buis a déposé en mairie un dossier de demande de subvention pour accompagner le financement des sorties scolaires de l'année scolaire 2021-2022, et les 195 élèves actuellement recensés. L'aide financière sollicitée s'élève à 15 € par élève, soit un total de 2 925 €, comme l'an dernier... 15 € sur 2020-2021 (pour un total de 3 270 € avec 218 enfants). Le Conseil accepte d'octroyer le concours financier demandé.



En bref...

> REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR REGIONALE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE AUX AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire a remis les médailles d'honneur régionale départementale et communale aux agents communaux.



A Monsieur Stéphane SOULARD les médailles VERMEIL et OR pour ses 30 et 35 années de service au sein de la collectivité.



A Madame Anita MARBOEUF les médailles VERMEIL et OR pour ses 30 et 35 années de service au sein de la collectivité.



A Monsieur Bernard DESFONTAINES la médaille VERMEIL pour ses 30 années de service au sein de la collectivité.

> APPEL À BÉNÉVOLES

Un groupe de bénévoles a permis en collaboration avec la municipalité de décorer nos rues pour les fêtes de fin d'année. Merci à eux !

Suite à cette initiative, la commission urbanisme et patrimoine souhaiterait également créer un groupe de bénévoles pour l'entretien du petit patrimoine de la commune.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact directement avec les services de la mairie.

D'avance merci.





INTERCOMMUNALITÉ

TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU 1^{ER} JANVIER 2022

Lors du conseil communautaire du 27 septembre, les élus de Terres de Montaigny ont approuvé à l'unanimité le passage de la communauté de communes en communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2022.



LE COLLECTIF, VALEUR FONDAMENTALE DE LA CONSTRUCTION DE TERRES DE MONTAIGU
La coopération intercommunale est l'un des socles de la construction de Terres de Montaigny et les liens tissés depuis plus de 50 ans font aujourd'hui la réussite de son bassin de vie. Les communes ont mis leurs forces en commun dès les années 60. Cette coopération a par exemple permis de développer l'économie du territoire.

1996 à 2016
16 communes,
2 communautés de communes,
2 syndicats

De 2017 à 2021
10 communes
(Création de Montevard en 2016, création de Montaigny-Vendée en 2019),
1 communauté de communes

En 2022
10 communes,
1 communauté d'agglomération

METROPOLITAIN
PLUS DE 500 000 HABITANTS

COMMUNAUTÉ URBAINE
PLUS DE 100 000 HABITANTS

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
PLUS DE 50 000 HABITANTS
Avec une variété de services et d'équipements

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

« Le passage en communauté d'agglomération nous fera entrer dans le cercle des 15 territoires régionaux qui comptent. C'est une étape décisive pour les 10 années à venir pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Nous ouvrons une nouvelle page de notre histoire, sans pour autant renier ni ce que nous sommes, ni ce à quoi nous tenons. »

Antoine Chéreau,
président de Terres de Montaigny



POURQUOI CHANGER LE STATUT DE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

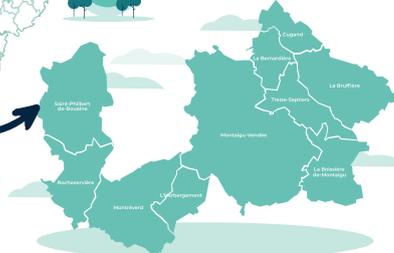
Les intercommunalités sont des groupements de communes qui mutualisent leurs moyens pour élargir l'offre de services, améliorer la vie quotidienne des usagers et rationaliser les coûts. Selon le nombre d'habitants, les intercommunalités ont différents

statuts juridiques. Jusqu'à alors, Terres de Montaigny était une communauté de communes mais, ayant franchi le seuil des 50 000 habitants au 1^{er} janvier 2022, elle peut désormais prétendre au statut de communauté d'agglomération.

Au-delà du droit, ce changement de statut va permettre au territoire :

- de poursuivre sa dynamique de développement
- d'être plus visible aux yeux des partenaires publics et privés et de peser dans les négociations pour répondre aux défis de l'emploi, du logement, de la mobilité ou encore de la transition environnementale.

La construction de la communauté d'agglomération sera progressive. Le changement de statut est une étape décisive pour les 10 années à venir pour le développement et l'attractivité de notre territoire.



QU'EST-CE QUE CELA VA CHANGER POUR LES HABITANTS ?

Le changement de statut est en premier lieu un processus administratif et, à court terme, il sera imperceptible pour les habitants. La communauté d'agglomération est un outil qui s'adapte au territoire et à la poursuite de son développement, tout comme l'ont été le district ou les communautés de communes.

Il permettra à Terres de Montaigny de renforcer ses compétences et d'exercer de nouvelles, pour offrir, à plus long terme, de nouveaux services aux habitants notamment dans les domaines du logement, de l'économie, de la mobilité ou encore de la transition environnementale.



Pour autant, les élus de Terres de Montaigny continueront à ne pas renier leurs fondamentaux. Ils voient en ce changement une opportunité de réaffirmer les valeurs qui leur sont chères : l'accès à la propriété, le travail, le bénévolat et la solidarité de proximité.

LE DOSSIER

LE FUTUR CINÉMA TISSE SA TOILE

6 salles, 890 places et 8800 séances par an : voici ce que pourrait réserver le projet du futur cinéma qui a reçu l'avis favorable des élus de Terres de Montaigny en juin 2021 et de la commission départementale en octobre dernier. Premières séances fin 2023.

Porté par la société Grand Ecran, le nouveau complexe serait construit in situ et place du cinéma Caméra 5 et permettrait au territoire de disposer d'un équipement moderne et adapté aux besoins actuels et futurs des habitants. Il permettrait de diffuser plus de films, qui resteraient plus longtemps à l'affiche, et offrirait des conditions optimales aux spectateurs.

Le projet est validé dans ses grandes lignes mais le travail avec la société Grand Ecran se poursuit. Ces prochaines semaines, le projet architectural devrait être examiné et approuvé, tout comme l'organisation du stationnement et des travaux. La volonté des différents acteurs est de réduire au maximum la période de fermeture du cinéma.

CAMÉRA 5	FUTUR CINÉMA
2 SALLES	6 SALLES
280 PLACES	890 PLACES
1500 SÉANCES par an	8800 SÉANCES par an
28 séances hebdomadaires	168 séances hebdomadaires
2 séances par jour et par salle	4 séances par jour et par salle en moyenne
510 SÉANCES DÉDIÉES à l'Art et Essai par an	1320 à 1760 SÉANCES DÉDIÉES à l'Art et Essai par an
50 707 ENTRÉES ANNUELLES	170 000 ENTRÉES ANNUELLES
2 temps-plein et 3 week-ends	6 temps-plein et 4 week-ends



UN CINÉMA À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

Le projet du futur cinéma prévoit des aménagements modernes répondant aux attentes actuelles du public. Chaque salle serait équipée de façon à maximiser le confort et l'immersion du spectateur.

- Écrans incurvés de 8 à 16 mètres de largeur
- Projecteurs laser dernière génération (2K et 4K)
- Système sonore immersif avec multiplication des haut-parleurs
- Gradin角度 de 39 à 48 cm pour plus de plongée dans l'écran et pour garantir une visibilité optimale.
- Rangées espacées de 115 cm au minimum
- Fauteuils duo
- Audiodescription et assistance aux personnes mal entendantes

« En plus de 30 ans, le cinéma Caméra 5 n'a jamais fait l'objet de travaux d'agrandissement alors que, dans le même temps, la population du territoire a augmenté de 50 %. Le projet porté par la société Grand Ecran viendrait donc répondre à un véritable besoin en offrant enfin à notre territoire un équipement à la mesure de son dynamisme. »

Claude Durand, président de la commission Investissements structurels et schéma local d'accès des services au public.



Planning prévisionnel sous réserve des autorisations en cours

Début 2022 : autorisation de permis de construire

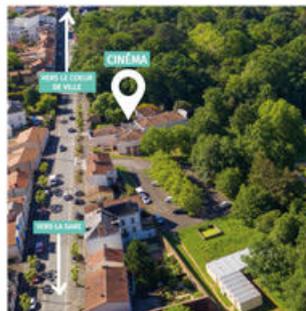
Fin 2022 / début 2023 : démarrage des travaux

4^e trimestre 2023 : ouverture du cinéma

CULTURE

UN EMPLACEMENT STRATÉGIQUE

Le futur cinéma serait implanté en lieu et place du cinéma Caméra 5, à proximité des commerces et du cœur de ville. Un choix stratégique qui permettra à la fois de contribuer à la dynamique du centre-ville mais aussi de créer des synergies avec les autres équipements culturels.



« Le choix de reconstruire in situ et place du cinéma Caméra 5 répond à l'un des engagements du PLUJ qui est d'implanter les grands équipements culturels dans le centre-ville, tout en assurant leur accessibilité depuis l'ensemble du territoire. L'emplacement est idéal car il bénéficie d'un réseau existant de chemins piétonniers et cyclables que nous avons en projet de développer, et de la proximité immédiate avec la gare. Par ailleurs, il nous permettrait de mutualiser les espaces de stationnement avec le futur hôtel intercommunal, ce qui, tout comme le fait de reconstruire sur l'existant, limite la consommation de foncier. »

Florent Limouzin, maire de Montaigny-Vendée et président de la commission Transition énergétique et mobilité de Terres de Montaigny.



DIVERSITÉ ET QUALITÉ : MAÎTRES MOTS DE LA PROGRAMMATION

Le futur cinéma Grand Ecran permettrait d'enrichir l'offre cinématographique sur Terres de Montaigny. La collectivité et la future équipe du cinéma souhaitent que la programmation soit la plus représentative possible de la grande diversité des films distribués en France. Des blockbusters aux films d'auteurs plus confidentiels, près de 260 films pourraient être

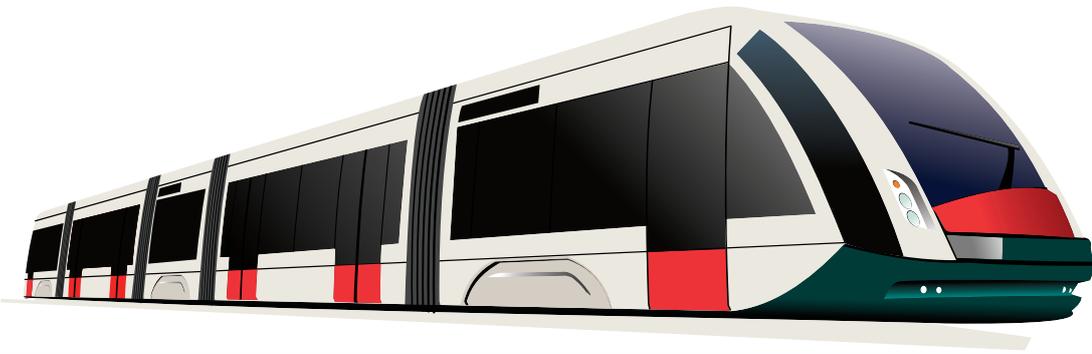
à l'affiche chaque année dont 2 à 3 seraient proposés en sortie nationale chaque semaine. La programmation serait à même de prétendre au classement Art et Essai et à l'obtention du label Jeune Public. Un conventionnement sera établi avec la collectivité afin de travailler conjointement sur la programmation à destination des scolaires et des publics fragiles.



UN LIEU VIVANT, GÉNÉRATEUR D'EXPÉRIENCES ET DE RENCONTRES

Dans la continuité des initiatives engagées par l'équipe du cinéma Caméra 5, le futur cinéma restera un lieu d'échanges, vivant et accessible à tous.

- Accueil des établissements scolaires dans le cadre du dispositif national d'éducation à l'image
- Actions communes avec les autres équipements culturels de Terres de Montaigny
- Animations thématiques
- Avant-premières en présence d'équipes de films
- Séances jeune public
- Séances en version originale
- Abonnements et tarifs spéciaux pour favoriser l'accès à tous les publics



VERS UNE GARE 100% ACCESSIBLE !

Accéder à la gare et s'y déplacer facilement : tels sont les enjeux des travaux réalisés sur cette année 2021. Pour cela, deux ouvrages d'envergure sous les voies ferrées ont été construits : le pont-rail pour permettre le contournement routier et le passage souterrain pour améliorer l'accessibilité des voyageurs. Le travail se concentre désormais sur les finitions de ces ouvrages pour continuer la transformation du site.



En gare, les travaux se poursuivent avec la mise en accessibilité des quais et des rampes d'accès avec le rehaussement et l'allongement des quais, la pose de dalles d'éveil à la vigilance, un éclairage LED, de la signalétique afficheurs... Livraison programmée en avril 2022.



Côté parvis, au nord et au sud du bâtiment voyageurs, les études débutent afin de dessiner les aménagements qui intégreront les différents moyens d'accès à la gare (vélo, voiture, transport en commun...) et des services aux habitants et usagers.



Pour le contournement qui reliera le giratoire situé près du collège Michel Ragon à la rue du Dr Fayau, les travaux d'aménagements de voirie se terminent cette fin d'année et l'aménagement paysager débutera début 2022.

> BIEN TRIER SUR LES POINTS DE TRI

Les points de tri font partie intégrante des solutions mises à disposition pour valoriser efficacement les déchets et permettre leur recyclage. Néanmoins, des incivilités sont parfois constatées sur ces lieux. Piqûre de rappel des bonnes pratiques à adopter sur ces points.

Sur les points de tri, je dépose :

Les bouteilles, pots et bocaux en verre

Le conteneur à verres est destiné uniquement aux bouteilles, pots et bocaux en verre. Les couvercles et les capsules métalliques sont à déposer dans le sac jaune. La vaisselle, le vitrage, les ampoules... sont quant à eux à déposer en déchèterie.

Les papiers

Vous pouvez déposer des papiers, des publicités, des enveloppes. Astuce : pour limiter la quantité de papier reçu à la maison, pensez à l'autocollant « Stop Pub » sur votre boîte aux lettres !

Le textile

Tous les vêtements, la petite maroquinerie, le linge et les chaussures peuvent être déposés. Ils peuvent être abîmés, mais doivent être propres, secs et en sac.



Les points de tri ne sont pas de lieux de dépôt :

- pour les sacs noirs qui sont ramassés lors de la collecte
- pour les encombrants qui sont à déposer dans une des 3 déchèteries du territoire.

... en respectant quelques règles

Si le point de tri est déjà plein, nous vous invitons à vous orienter vers un autre point proche de chez vous. Merci de ne déposer aucun déchet au pied des conteneurs.

Enfin pour respecter le voisinage, évitez les dépôts trop matinaux (avant 8h) et trop tardif (après 20h) et privilégiez les matinées pour les dimanches et les jours fériés.

Retrouvez ces consignes et les points de tri sur terresdemontaigu.fr



ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DES BUIS

> OPÉRATION BOL DE RIZ

Pour que notre projet d'école prenne tout son sens, nous organiserons une « Opération Bol de riz » le vendredi 18 mars avec le concours de la cantine. Y participeront tous les élèves de l'école et leurs enseignantes. Le bénéfice de cette opération reviendra cette année

à une association locale « les amis d'Oxalis » de la maison de retraite de la Boissière de Montaigu. Cette opération sera l'occasion de rencontrer les résidents dans le plus strict respect du protocole sanitaire.

> NETTOYONS LA NATURE

Tous les élèves de l'école ont participé cette année encore à l'opération « Nettoyons la Nature ». Remplir ensemble son devoir de citoyen, quelle satisfaction !

Réunion d'inscription le samedi 22 janvier de 10h30 à 12h00

L'établissement vous ouvrira bien ses portes sur le site des acacias, 7 rue de Clisson. Vous pourrez visiter les locaux, rencontrer et échanger avec les enseignants de maternelle.

Les enfants nés en 2019 et 2020

Tous les enfants nés en 2019 pourront faire leur rentrée en septembre prochain si elle n'a pas déjà été faite, quelle que soit leur date de naissance. Les enfants nés en 2020 pourront rejoindre nos effectifs durant l'année scolaire 2022-2023, à partir de deux ans et demi dans la limite des places disponibles. Même si leur entrée effective est lointaine, il est préférable d'inscrire dès à présent les enfants de 2020.



Lors de cette réunion, nous vous présenterons les objectifs de la maternelle, les conditions de rentrée et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. Les familles présentes recevront et pourront compléter le dossier d'inscription.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la directrice Mme Pascale SENELLE au 02.51.41.68.15 ou par mail à direction@ecole-laboissieredemontaigu.fr

Pascale SENELLE
Directrice de l'Ecole Notre-Dame des Buis
1 rue Centrale,
85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU
Tél : 02.51.41.68.15
<http://ecole-laboissieredemontaigu.fr>



OGECE

Course pédestre

Le dimanche 27 février 2022 aura lieu la 35^{ème} édition des courses pédestres, organisée par l'OGECE, en duo avec l'ABV section de la Boissière.



Le Buxia trail se veut respectueux de l'environnement et le format de l'an passé est reconduit avec 3 parcours :

- Pour ceux qui veulent découvrir le trail, un parcours découverte de 9 kms.
- Pour les plus aguerris qui aiment la nature avec un peu de dénivelé, un parcours de 16 kms.
- Enfin pour les sportifs émérites et pour ceux prêts à se lancer de nouveaux défis, un parcours de 27 kms en pleine nature pour découvrir la Boissière et les rives de la Bultière autrement.

Pour les enfants, toujours nombreux, sont organisées des courses de 0,7 km, 1,4 km, 2,1 km et 2,8 km.

Alors à vos baskets et rendez-vous à la salle de sports pour le départ des courses !

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/buxia.trails> ou sur <https://coursedesas.wixsite.com/coursedesas>

A noter que certains ajustements dans l'organisation seront mis en place suite aux règles sanitaires. Aussi, la course ne se fera que sur autorisation préfectorale.

Sportivement,
L'équipe Buxia Trail.

Opération tartiflette

Suite au succès de l'édition 2020, nous remettons le couvert pour une opération tartiflette à emporter le vendredi 4 février, au profit de l'école de Notre-Dame-des-Buis. Les infos et réservations arriveront par courrier et seront également bientôt disponibles sur la page Facebook de l'OGECE : www.facebook.com/EcoleLaBoissieredeMontaigu

En famille ou entre amis, n'hésitez pas à préparer votre soirée...

Kermesse 2022

Après une édition 2021 un peu hors norme, nous espérons bien offrir à nos enfants une kermesse haute en couleur pour la fin d'année scolaire 2022 !

C'est le samedi 25 juin 2022, que la kermesse nous rassemblera enfin tous ! Animations, jeux, danses des enfants et repas... Tout ce qui nous a manqué l'an dernier !

Quoiqu'il arrive, on se donne RDV pour finir l'année scolaire en beauté !



APEL



Carnaval

2 avril : carnaval

Livraison de gâteaux
Bijou pour Pâques



25 juin : kermesse





AEJBM

Après une fin d'année rendue difficile par la situation sanitaire, l'AEJBM a réussi à maintenir le service accueil de loisirs ouvert grâce à son équipe de bénévoles qui a prêté mains fortes aux animateurs. Nous les remercions pour leur réactivité et investissement. La projection se fait à présent sur 2022 avec de nombreux projets dans les cartons :

L'accueil de loisirs

Du 21 février au 6 avril les enfants du repère des loustics vont mener en partenariat avec les commerçants locaux un projet autour de l'alimentation. L'occasion pour eux d'être sensibilisés sur leur manière de consommer (équilibre alimentaire, fait maison, production locale et accès à la nourriture). Nous profiterons également de cette thématique pour initier un projet solidaire avec les restos du cœur. Les enfants installeront sur cette période des points de collecte à la boulangerie, au PROXI et à l'accueil de loisirs. La restitution aux restos du cœur se fera le mercredi 6 avril lors de l'inauguration d'un restaurant éphémère à l'accueil de loisirs.

L'animation jeunesse

Maintenant que les jeunes ont pris possession de leur nouveau local, il est temps de débiter de nouveaux projets.

Les jeunes se sont réunis en décembre pour évoquer leurs envies pour 2022. L'idée d'organiser une sortie au parc Astérix a motivé tout le monde. Pour financer ce voyage, les jeunes accompagnés de l'équipe



d'animation ont arrêté plusieurs actions :

- une randonnée pour les familles en mars
- une vente de burgers en avril ou juin
- un lavage auto lors du forum des associations

De plus ils souhaitent créer un calendrier avec des photos de notre commune. Pour faire participer les habitants de la Boissière, ils souhaitent organiser un concours photo ouvert à tous. Le principe, prendre une photo dans la commune en fonction du thème qui sera défini prochainement, l'envoyer à l'adresse suivante : buxiacueil2@orange.fr avec en légende le lieu et la date où elle a été prise, ainsi que le nom du photographe. Les images seront sélectionnées par les jeunes et insérées dans le calendrier avec le nom du photographe. Dépôt limite des photos le vendredi 1^{er} juillet 2022.



FOYER RURAL

K'Danse et Buxia Mouv' ont redémarré en septembre dernier dans les nouveaux locaux avec un taux de remplissage des cours plutôt satisfaisant pour BUXIA Mouv' !

Le 29 Octobre dernier, K'danse organisait sa première soirée «Halloween Dance Party» qui a eu beaucoup de succès auprès des enfants.

Concernant les événements 2022, le Foyer Rural organisera une vente de pizzas au mois de mars et le dimanche 19 juin 2022, après deux années sans spectacles, aura lieu le gala de danse K'DANSE à la Salle Dolia de Saint Georges de Montaigu.



Les membres du Foyer Rural vous souhaitent une très belle année 2022, qu'elle soit rythmée de beaux moments sportifs, d'émotions et de partages !

BUXIA Mouv'
K'Danse



CLUB DE PALETS

Au niveau du championnat adultes, nous avons 3 victoires en 3 journées et en coupe nous allons aux Essarts pour le 3^{ème} tour.

Le samedi 18 décembre s'est déroulé un petit concours individuel interne au club, nous étions 28 licenciés, Teddy Moreau l'a remporté devant Yannick Caillaud et Maryline Moreau.



Le samedi 11 décembre 2021 a eu lieu une journée de championnat jeunes à la Boissière, ils étaient 19 jeunes dont 3 de la Boissière.

Bonne fin de saison à toutes et tous.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le bureau



BUXIA NATURE

Association d'échanges, d'informations, d'actions sur les moyens à mettre en œuvre totalement pour la préservation de son patrimoine naturel et pour son bien-être.

ACTIVITES A VENIR :

Samedi 5 mars 2022 : MATINÉE T'AS PAS de 10 h à 12 h

Des agriculteurs de la Boissière proposent et vendent aux jardiniers amateurs de la paille, du foin, du bois déchiqueté, bâche, compost...

Parking du complexe sportif.

Samedi 19 mars 2022 : TROC PLANTES - SEMIS - BULBES - GRAINES... de 9h30 à 12h

Salle du Foyer Soleil

Ces échanges sont gratuits, et même si vous n'avez rien à proposer, n'hésitez pas à venir.

Si possible, merci d'étiqueter vos plants (potager et agrément) et sachets de graines.

On vous invite à commencer dès que possible vos plants, boutures.



Ce sera aussi un temps d'échanges entre jardiniers, avec vos astuces, conseils...

Renseignements et contacts possibles auprès de Sébastien BAUCHET à l'adresse suivante : babethsebastien@gmail.com



JARDIN DES MALICES

L'association du Jardin des Malices organise des matinées d'éveil pour les enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou de leur(s) parent(s) le lundi et vendredi de 10h à 12 h en période scolaire dans les locaux de la périscolaire.

Nous proposons des activités d'éveil, motricité, parcours sensoriel pour l'éveil des sens, jeux libres, bibliothèque...

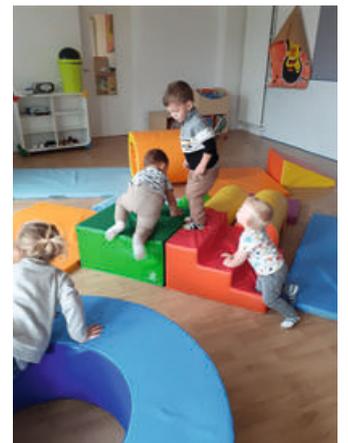
Possibilité d'une matinée de découverte.

Le tarif annuel est de 14€.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour l'année 2022 contacter :

- Sandrine Clergeau : 06 85 46 11 53

- Laura Gaborit : 06 76 11 04 26





ASSOCIATION BEL

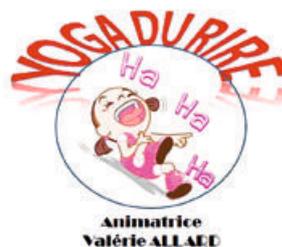
Rire est bon pour la santé

Venez mettre une touche de couleurs dans votre vie !

Le Yoga du Rire est un concept où chacun peut rire sans raison, sans recours aux blagues ou plaisanteries et même sans avoir le sens de l'humour.



Le rire commence tel un exercice en maintenant le contact visuel et en retrouvant l'insouciance des enfants, il se transforme rapidement en véritable rire et devient contagieux. Ce sont des combinaisons de rires et de respirations, cela apporte plus d'oxygène au corps et au cerveau, permettant de se sentir plus énergique et en bonne santé.



Pour plus d'informations et inscription, contacter le
06 83 19 58 15 - association.bel@orange.fr
2 jeudis par mois de 19h à 20h
Rejoignez-nous à partir du 13 janvier 2022
Salle du Foyer Soleil
85600 La Boissière de Montaigu



DIVERS

Rappel : le stationnement sur les trottoirs est interdit !

Petit rappel, car les mauvaises habitudes ont la vie dure : le stationnement sur les trottoirs est interdit.

Si la loi prévoit même une amende de 135 €, c'est surtout aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes qu'il faut penser ainsi qu'à la sécurité des piétons. Merci pour eux !



SERVICES MEDICAUX

PHARMACIE CHATELIER

Mme Anne CHATELIER
2 rue de la Noue
85600 BOISSIERE DE MONTAIGU
Tél. : 02 51 41 68 69

KINESITHERAPEUTES

Mme Nathalie LEBOEUF
Mme Anaïs RIBAIMONT
3, rue des Jardins
85600 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU
Tél. : 02 51 24 04 88

OSTEOPATHE

Mme Fanny LEGRAND
8 bis rue de Clisson
85600 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU
Tél. 06 63 71 91 30

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Mme Valérie ALLARD
8 bis rue de Clisson
85600 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU
Tél. 06 83 19 58 15

CABINET D'INFIRMIERES

Mme Mélodie MOUILLE
Mme Laetitia LAUDE
Mme Charline CHAMPAIN
Mme Laura POULAIN
8 bis rue de Clisson
85600 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU
Tél. 06 67 98 84 66

SAGE FEMME

Mme Dorothée MACE
4 place de la Noue
85600 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU
Tél. 06 13 90 14 63

ADMR

Service d'Aide à Domicile
11, rue de la Croix Rouge
85600 TREIZE SEPTIERS
Tél. 02 51 41 48 05

Etat Civil

du 4^{ème} trimestre 2021

Bienvenue à

GOUGEON	Lexie	18 septembre
BIGAUD	Kylie	24 septembre
RIEUX	Noam	6 octobre
PACAUD	Margaux	20 octobre
RETAILLEAU	Noélie	5 novembre
BONNIN	Rachel	1 ^{er} décembre

Félicitations à

Rodrigue GUIBERT & Sabrina DEMONCEAU 6 novembre

Ils nous ont quittés

Jean-Pierre PÉCHER	17 octobre
Jeanne MORIN	29 novembre
Pierre MOREAU	2 décembre
Jacques OLIVIER	15 décembre
Roland BOUCHERON	15 décembre
Yvonne PASQUIER	10 janvier
Marie PETIT	13 janvier



Agenda 2022

Février

- Samedi 5 / Représentation
Dimanche 6 Théâtre amateur - Festivithé
- Samedi 19 Concours de belote- UNC-AFN
- Dimanche 27 Courses pédestres -
Buxia Trail - OGEC

Mars

- Mardi 1^{er} Après-midi surprise - CCAS
- Samedi 5 T'as pas - Buxia Nature
- V, S, D Représentations
11, 12 et 13 Le Petit Théâtre
- V, S, D Représentations
18, 19 et 20 Le Petit Théâtre
- Samedi 19 Troc plantes et graines
Buxia Nature
- Vendredi 25 AG - Club d'Athlétisme
- Dimanche 27 Rando Trésor AEJBM

Avril

- Samedi 2 Carnaval - APEL
- Samedi 2 Repas - Chasse
- Dimanche 10 Chasse aux œufs
Buxia entreprise
- Jeudi 14 Repas - Club de Loisirs
- Vendredi 22 Collecte - Don du sang
- Vendredi 29 AG - Club de Palets
- Samedi 30 Tournoi de foot
EB Football Club

Mai

- Vendredi 6 AG - Buxiabus
- Dimanche 8 Commémoration du 8 mai
- Dimanche 15 Revue musicale des élèves
Ecole de Musique
- Samedi 21 / Salon du Bien-être
Dimanche 22 Asso Instant pour Elle
- Samedi 28 Anniversaire de l'Étoile
du Bocage Football Club
80 ans

Règlement général de protection des données :

Le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Suite aux dernières recommandations sur la protection de vos données personnelles, la municipalité a décidé de retirer les adresses des citoyens apparaissant sur la partie état civil du bulletin communal.

Infos mairie

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Lundi-Jeudi-Vendredi : 9h/12h15 - 15h30/17h30

Mardi : 15h30/17h30 - Mercredi : 9h/12h45 - Samedi : 9h/12h

Tél. 02 51 41 61 08 - Fax 02 51 41 69 63 - buxia@boissieredemontaigu.fr

PERMANENCES DE M. LE MAIRE (SUR RDV) :

Lundi matin, mercredi matin, vendredi après-midi, samedi matin